



Informations communales

Commission d'urbanisme

Lors de sa séance du 22 janvier 2018, le Conseil municipal a pris acte de la démission au 31 décembre 2017 de M. Sylvain Paroz nommé en qualité de membre de la commission d'urbanisme.

Modification du règlement concernant la taxe de séjour

L'assemblée municipale a approuvé la modification de l'article 2, alinéa 2 du règlement concernant la taxe de séjour le 11 décembre 2017. Aucune opposition n'ayant été formulée dans le délai légal, cette modification est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018.

Règlement d'assainissement

L'assemblée municipale a approuvé le nouveau règlement d'assainissement ainsi que le nouveau règlement tarifaire le 11 décembre 2017. Aucune opposition n'ayant été formulée dans le délai légal, les nouveaux règlements sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2018.

Règlement relatif à la taxe sur la plus-value

L'assemblée municipale a approuvé le nouveau règlement relatif à la taxe sur la plus-value le 11 décembre 2017. Aucune opposition n'ayant été formulée dans le délai légal, le règlement est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2018.

Ordonnance sur la non-publication d'un registre des fichiers sur Internet

Le Conseil municipal a, dans sa séance du 22 janvier 2018, édicté une ordonnance sur la non-publication d'un registre des fichiers sur Internet.

Cette ordonnance peut être consultée au bureau municipal durant les heures d'ouverture. Elle entre en vigueur rétroactivement au 1^{er} janvier 2018, sous réserve d'un éventuel recours à son encontre. Un recours peut être formé contre cette ordonnance dans les 30 jours à compter de présente publication auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Affichage public

Le nouveau propriétaire de l'ancienne poste de Bellelay a demandé le déplacement de la lanterne publique. Dès le printemps prochain, l'ancienne école du Fuet sera louée à Valforêt SA; le stationnement autour du bâtiment sera dès lors restreint. Après réflexion, le Conseil municipal a décidé de supprimer les lanternes publiques de Bellelay et de Saicourt et de déplacer celle du Fuet de l'ancienne école à la halle de gymnastique.

Local de vote

Le Conseil municipal a pris la décision de déplacer le local de vote dans le hall d'entrée de la halle de gymnastique au Fuet dès les votations du 4 mars 2018. Avec ce déplacement, le stationnement des véhicules sera grandement facilité.

Test des sirènes

Le traditionnel test des sirènes aura lieu le mercredi 7 février 2018 de 13h30 à 15h00.

Le Fuet, le 31 janvier 2018.

Conseil municipal